



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 11 avril 2023 à 20h

Salle des Fêtes d'Évans

Le Conseil Municipal de la commune d'Évans, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes d'Évans.

Présents : François GRESET, Emmanuel BARBERET, Sylvie DENOUEVAUX, André BONNET, Alain DELITOT, Guy-Serge DOUDY, Pascal MOUGIN, Thierry QUANTIN, Serge CORNOUEIL, Dominique DELIOT, Raphaël BOURDENET, Noëlle BRADMETZ.

Absents excusés : ROUX Aurore, Aïcha HENRY, Jacky HUDRY

Secrétaire de séance : Serge CORNOUEIL

ORDRE DU JOUR

- Adoption du PV de la séance du 31 janvier 2023
- Approbation du Compte Administratif 2022 et du Compte de Gestion 2022
- Affectation du résultat
- Vote des taux des taxes locales
- Demande de subvention Foot Jura Nord
- Délibération des travaux de la fontaine en investissement
- Vote du Budget Primitif 2023
- Convention financière relative à la gestion des eaux pluviales par la Communauté de Communes Jura Nord,
- Motion de soutien pour le maintien du poste principal-adjoint au collège de Fraisans
- Renouvellement des baux de fermage
- Convention servitude ENEDIS sur le terrain communal
- Mise à jour du classement et de la numérotation des rues de la Commune
- Achat d'un défibrillateur
- **QUESTIONS DIVERSES :**
- Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales
- Rapport du dernier conseil d'école
- Bilan sur les affouages
- Vente de bois prévue pour 2023-2024
- Planification travaux sur accotements route de Mercey
- Accueil stagiaire pour 3 semaines en juin 2023
- Programmation d'une journée propreté du village : le 2^{ème} week-end de septembre 2023
- Fleurissement sur la Commune et prévision pour la fontaine
- Le 12 avril 2023, ENEDIS tournera un documentaire sur l'égagement préventif pour la mise en sécurité des lignes électriques
- Gel de la subvention pour l'association du Jumelage
- Planification d'une réunion de la commission PLUi (mise à jour)

QUESTION N° 1

Adoption du PV de la séance du 31 janvier 2023

Le PV de la séance du 31 janvier 2023 est :

Adopté à l'unanimité

QUESTION N° 2

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la Trésorerie De Dole à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Maire et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2022 de la Commune d'Évans, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, le compte de gestion est

Approuvé à l'unanimité

QUESTION N° 3
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil Municipal, maintenant, réunis sous la présidence du 1^{er} adjoint BARBERET Emmanuel, le Maire ayant quitté la séance.

Le Compte Administratif est présenté en séance.

Monsieur BARBERET Emmanuel expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte Administratif est établi comme suit :

Il est constaté que le résultat de l'exercice 2022 est le suivant :

L'investissement a un excédent de 96092.50 €

Le fonctionnement a un excédent de 35025.16 €

Le Conseil Municipal ayant obtenu toutes les informations nécessaires, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2022 de la Commune d'Evans et arrête ainsi les comptes.

Approuvé à l'unanimité

QUESTION N° 4
VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Après examen de l'état de notification des taux d'impositions des taxes directes locales 2022, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents

DÉCIDE de reconduire les taux des taxes directes locales pour 2023 identiques à 2022 comme suit :

 Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.36 %

 Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 13.55 %

 Taxe habitation : 12.14 % cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Approuvé à l'unanimité

QUESTION N° 5
DEMANDE DE SUBVENTION DE JURA NORD FOOT

Monsieur Le Maire fait part de sollicitations émises par l'association Jura Nord Foot souhaitant bénéficier d'une aide financière afin de développer leur activité et d'améliorer leur infrastructure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas verser ce soutien sachant que la Commune y contribue déjà par le biais d'une subvention allouée par la Communauté de Communes Jura Nord.

Cette décision a été Approuvée à l'unanimité

QUESTION N° 6
TRAVAUX DE LA FONTAINE EN INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal envisage la rénovation de la fontaine communale. Pour donner suite à cela Monsieur le Maire suggère à ce que les matériaux nécessaires à l'aménagement entre la fontaine et les containers à verres soient imputés à la section d'investissement. (Pavés, béton désactivé)

Les travaux seront réalisés par les membres de la commission communale.

Approuvé à l'unanimité

QUESTION N° 7
VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte administratif est établi comme suivant :

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	384637.75
Recettes	407015.14
<u>Investissement</u>	
Dépenses	141329.68
Recettes	141329.68

Le Conseil Municipal ayant obtenu toutes les informations nécessaires, approuve à l'unanimité le budget primitif 2023 de la Commune d'Evans. Comme vous pouvez le constater la section fonctionnement est voté avec un léger sur équilibre, ce qui permettra de dégager un excédent de 22377.39 €.

Approuvé à l'unanimité

QUESTION N° 8
CONVENTION FINANCIERE RELATIVE A LA GESTION DES EAUX PLUVIALES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JURA NORD

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'estimation des charges relatives aux eaux pluviales pour l'année 2022 reçue de la Communauté de Communes Jura Nord suite à la convention financière signée lors du premier Conseil Municipal le 31 janvier 2023 qui stipule que toutes les charges financières sur le réseau unitaire (ouvrage commune entre eaux usées sous la compétence de la CCJN et eaux pluviales sous la compétence communale donnent lieu à une répartition des dépenses de fonctionnement de la façon suivante sur le réseau unitaire : 70 % de la CCJN et 30 % de la commune.

Le détail ci-dessous :

ESTIMATION DES CHARGES RELATIVES AUX EAUX PLUVIALES – ANNEE 2022

COMMUNE D'EVANS

Par délibération n° DCC2022_12_193 en date du 20 décembre 2022, le Conseil Communautaire a validé, à la majorité absolue, la clé de répartition des ouvrages communs entre la CCJN et les différentes communes concernées.

Voici le détail des charges relatives à l'année 2022

Les charges de fonctionnement :

Commune	Longueur réseau unitaire km	Cout annuel 2,07 € / ml	Part communes 30 % = 0,62 €/ml
EVANS	1,9	3 933 €	1 178 €

Ce tableau ci-dessous prévoit les charges de fonctionnement pour le Bassin d'Orage (BO) :

BO	Commune concernée / EP	Volume BO m3	Cout d'exploitation par BO €/an	Réseau unitaire ml	Cout d'exploitation par commune €/an	Part EP commune 30 % €/an
BO Evans	Evans	60	716 €		716 €	215 €

La part de la commune d'Evans pour l'année 2022 pour les charges de fonctionnement s'élève à 1 393,00 € (1 178 € + 215 €).

Les charges d'investissement :

Pas de charges d'investissement pour la commune d'Evans pour l'année 2022.

Approuvé à l'unanimité

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité et demande à Monsieur le Maire de procéder à une augmentation selon le dernier indice des baux à ferme.

Approuvé à l'unanimité

QUESTION N° 11

CONVENTION SERVITUDE ENENDIS SUR LE TERRAIN COMMUNAL

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet d'une convention de servitude proposée par ENEDIS dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique présentée par Monsieur le Maire.

Cette convention permettra de raccorder un projet photovoltaïque à un transformateur de 20000 volts par le biais d'une ligne souterraine.

Le Conseil vote pour l'habilitation de M. le Maire à signer les actes

Approuvé à l'unanimité

QUESTION N° 12

MISE A JOUR DU CLASSEMENT ET DE LA NUMEROTATION DES RUE DE LA COMMUNE

Suite à la réflexion de la mise à jour et numération des rues, le conseil municipal décide de créer une nouvelle rue et 3 nouvelles impasses :

- **Rue de Petit Mercey** : Celle-ci prend naissance à l'entrée de la rue du Bois l'Evêque et se termine au panneau de sortie d'agglomération direction cimetièr.
- **Pour les Impasses** :
 - o **Impasse du Bas-Renard** : elle débutera de la Grande Rue pour desservir les parcelles BONGAIN, TUSCHER.
 - o **Impasse des Terrasses du Vallon** : Cette impasse desservira les 8 nouvelles constructions du projet de la SCI IMMO 25. Elle aboutira sur la rue de la Crèche.
 - o **Impasse du Pré du Bois** : Suite à la demande d'un administré de créer une sortie sur la rue de la Crèche qui desservira sa maison d'habitation + les futurs terrains à bâtir. Il est décidé pour ne pas perturber la numérotation de la rue de la Crèche et par conséquent de créer cette impasse. Elle se situera juste avant l'impasse Abbé Pelletier.

La commission Numérotation des rues s'est réunie le 25 avril 2023 pour une dernière vérification avant validation du projet à la Poste.

Toutes les futures constructions recevront un courrier d'attribution de leur numéro ainsi que leur plaque à installer.

Approuvé à l'unanimité

QUESTION N° 13

ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR

Le Conseil Municipal envisage l'étude pour l'achat d'un défibrillateur.

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales : il a été décidé de garder la même liste.
- Rapport du dernier conseil d'école : Actuellement il y a 34 élèves. Pour la rentrée 2023-2024, il n'en restera plus que 25 dont 11 CM2 intégreront le Lycée.
- 18 enfants sont inscrits à la sortie de BELLECIN, la Commune participera à hauteur de 20 € par élèves.
- Bilan sur les affouages : 370 stères de demandés. Les demandes seront pourvues pour évacuation pour août 2023 au lieu de juillet initialement.
- Vente de bois prévue pour 2023-2024 : Décision prise de vendre le bois sur pied.
- Planification travaux sur accotements route de Mercey réalisés début mai 2023.
- Accueil d'une stagiaire en mairie pour 3 semaines en juin 2023.
- Programmation d'une journée propreté du village : le 2^{ème} samedi de septembre 2023.
- Fleurissement sur la Commune aura lieu début mai.

- Pour la fontaine il est prévu pour les 2 bacs du fond, de les mettre en terre et de les végétaliser avec des plantes peu consommatrice en eau.
 - o Le 1^{er} bassin restera en eau avec des plantes aquatiques.A ce jour, nous avons constatés des dégradations avec cailloux, cannettes cassées dans les bassins ainsi que des destructions des diverses plantes actuelles. **Il a été relevé que des enfants du village se trouvent régulièrement sur le site. Merci de mettre en place une vigilance toute particulière.**
- Le 12 avril 2023, ENEDIS a tourné un documentaire sur l'élagage préventif pour la mise en sécurité des lignes électriques. Nous vous remercions de votre compréhension suite à la gêne occasionnée lors de la mise en place des groupes électrogènes.
- Gel de la subvention pour l'association du Jumelage : lors du vote des renouvellements des subventions attribuées aux différentes associations d'Evans, le conseil décide de suspendre provisoirement la subvention attribuée à l'association le Chêne et le Roseau. Pour rappel, il est nécessaire pour l'obtention d'une subvention de réaliser une assemblée générale avec un bilan moral et financier et de proposer un projet d'animation pour le village. La subvention est gelée pour 2022 et 2023.
- Planification d'une réunion de la commission PLUi (mise à jour) : La commission s'est réunie le 24 avril au soir pour finaliser les derniers détails et mise à jour de la cartographie et du règlement. La prochaine étape sera une enquête publique dont la date vous sera précisé.
- Une commission électricité a été créé désignant :
 - o Mme BRADMETZ Noëlle
 - o Mr BARBERET Emmanuel
 - o Mme ROUX Aurore
 - o Mr DELITOT Alain
 - o Mr QUANTIN Thierry
 - o Mr GRESET FrançoisCelle-ci a pour but de se pencher sur les différents projets nous permettant de réaliser au mieux des économies d'énergie.

La séance est close à 22h45.

Le secrétaire de séance,
Serge CORNOUEIL



Le Maire,
François GRESET

